

Guide du tri en déchèterie

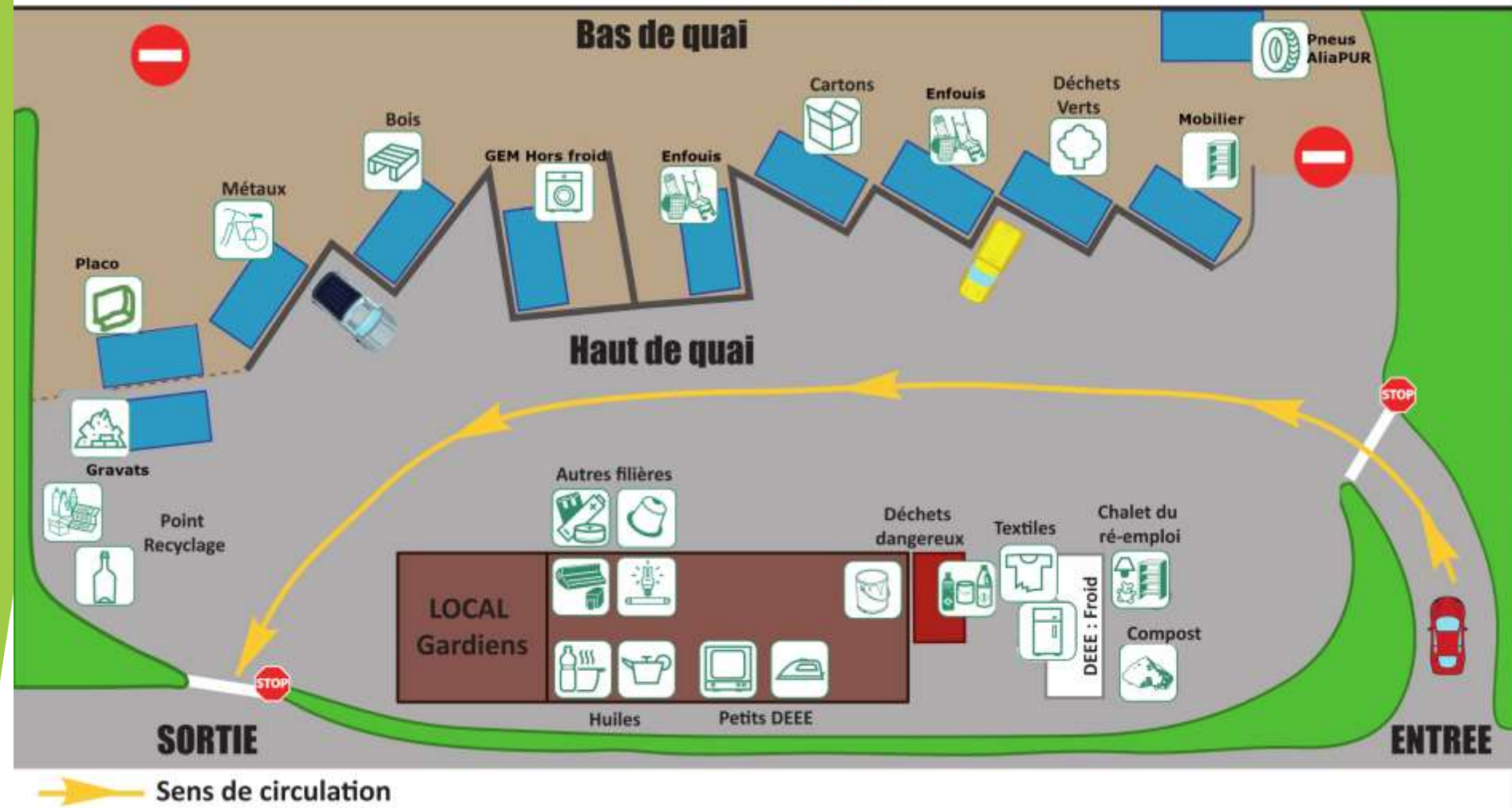
v.2 suite PMCB



Plan de circulation

Déchèterie

de PRALONG



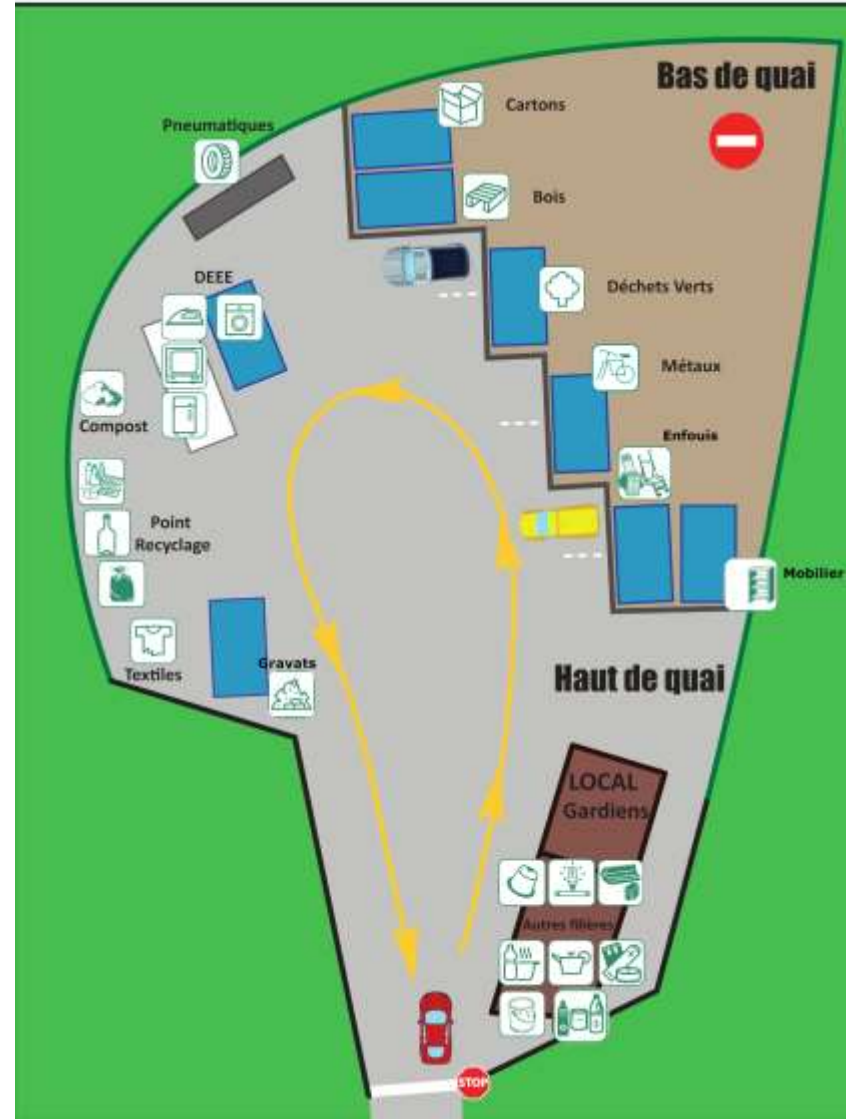
N.B.: la composition des bennes n'est pas à jour

Plan de circulation

Déchèterie
du Savinois



→ Sens de circulation



N.B.: la composition des bennes n'est pas à jour

Sommaire 1/3

Tri par nature de déchet

- ▶ Mousse/Garnissage
- ▶ Déchets verts
- ▶ Bois
- ▶ Métal
- ▶ Cartons
- ▶ Films plastiques
- ▶ Plastiques
- ▶ Gros électroménager Hors Froid
- ▶ Plaques de plâtre
- ▶ Palettes
- ▶ Gravats
- ▶ Articles de sport et loisirs
- ▶ Articles de bricolage et jardin **thermiques**

Sommaire 2/3

- ▶ Laines de verre
- ▶ Laines de roche
- ▶ Menuiseries vitrées
- ▶ Pneus
- ▶ Déchets dangereux
- ▶ Déchets électroménagers
- ▶ Piles
- ▶ Ampoules et néons
- ▶ Extincteurs
- ▶ Huile alimentaire
- ▶ Huile moteur
- ▶ Cartouches d'imprimantes
- ▶ Grosses batteries
- ▶ Caisson du réemploi

Sommaire 3/3

- ▶ Bouteilles de gaz
- ▶ Moloks BX + Verre
- ▶ Textile
- ▶ Déchets médicaux
- ▶ Bouchons plastiques
- ▶ Stylos - instruments d'écriture
- ▶ Déchets non recyclés - enfouis
- ▶ FAQ

Mousse / Garnissage 1 / 2

MULTIMATERIAUX (Hors plastiques et bois)

Mobilier intérieur et extérieur



Literie



Bricolage et Jardin



Jouets



Couettes, oreillers, rideaux et voilages

A ensacher en amont dans le sac de collecte dédié



Nouveauté 2023 !



Pour le reste :

- articles en bois > benne bois
- articles en métal > benne métal
- articles en plastique > benne plastique

Mousses/Garnissage 2/2

A ne pas déposer dans la benne Eco-mobilier

Déchets bois non mobilier

Huisseries
Portes
Volets
Parquets
Bois de charpente
Palette
Chutes de bois (hors panneaux à la découpe)



Accessoires de décoration

Bibelots
Miroirs
Tableaux
Cadres photo
Rideaux
Tapis...



Equipements loisirs

Sièges auto
Poussettes
Jeux d'extérieur
Pots en plastique...



Autres

Emballages de meubles
Vasques
Articles ménagers...



- X Les meubles de rangement doivent être vidés de leur contenu.
- X Les vasques, éviers, éléments électriques encastrés doivent être retirés.

- articles en bois > benne bois
- articles en métal > benne métal
- articles en plastique > benne plastique

Déchets verts

Admis

Les déchets à traiter correspondent à tous les déchets végétaux et comprennent :

- Tontes des pelouses,
- Feuilles mortes,
- Branches (jusqu'à une section de 200 mm),
- Tailles de haies,
- Fleurs et autres végétaux,
- Plantes d'appartement.

Suivant la saison, ce déchet peut contenir un taux de gazon variable.

Refusés

Tous les déchets végétaux sont admissibles. Les branchages admissibles doivent avoir les dimensions maximales suivantes :

- Diamètre maximal admissible : **20-25 cm,**
- Longueur maximale admissible : **3-4 m.**

Ne sont pas autorisés tous les déchets autres que les déchets végétaux :

- Produits dangereux,
- Ordures ménagères,
- Plastiques,
- Ferraille,
- Gravats,
- Bois traité,
- Verre.



Cartons



- ▶ **Admis :**
 - ▶ Cartons bruns d'emballage (même humides ou légèrement souillés)

- ▶ **Refusé :**
 - ▶ Cartons souillés par des produits chimiques, peintures ou hydrocarbures.

Films plastiques



À déposer dans les grands sacs transparents suspendus à proximité de la benne cartons

- ▶ **Admis :**
 - ▶ Films étirables transparents ou colorés
 - ▶ Papier bulles

- ▶ **Refusés :**
 - ▶ Films non étirables, craquants

Plastiques



PLASTIQUE MULTIREP- A déposer dans la benne Plastiques

Plastique PMCB

Gouttières,
Tubes, raccord,
Revêtement de sol PVC
Lambris, bardage PVC



Mobilier Intérieur et extérieur en plastique



Bricolage et Jardin



Jouets



► Refusés :

- PVC sur bois, lino, moquette, membrane EPDM, mousse PU, PSE

Bois

- ▶ Admis :
 - ▶ Tout article à majorité de bois

▶ Les bois traités à cœur contenant des substances dangereuses :



Traverses de chemin de fer



Poteaux EDF/Telecom



Formellement interdit !

Bois contenant de la créosote ou des produits dangereux.



Bois terrasse autoclave



Barrières ornementales



Bordures de parterre



Formellement interdit !

Bois contenant du cuivre et de l'arsenic.



Attention ! Les bois peints et souillés par des hydrocarbures sont également formellement interdits. Il s'agit de contaminants Spéciaux ou « Déchets Industriels Spéciaux » qui induisent un caractère de dangerosité ou de toxicité

▶ Les bois brûlés, pourris ou issus des déchets verts :



Bois issus du déchet vert



Bois pourris



Bois brûlé



Formellement interdit !

Bois impropre à la valorisation matière

REFUSE

Palettes

- ▶ **Admis :**
 - ▶ Palettes tout format en bon état : à ranger sur le côté du bureau, à déstocker (benne bois) si l'espace dédié est plein.
- ▶ **Refusé :**
 - ▶ Palettes en mauvais état : à mettre dans la benne bois.

En libre service pour les usagers

Ferraille

- ▶ **Admis :**
 - ▶ Tout article à majorité métallique



- ▶ **Refusé :**
 - ▶ Bidons contenant des produits chimiques, de la peinture (cf. filière déchets dangereux), de l'huile (cf. filière huiles)...
 - ▶ Vélos (voir filière Articles de Sport et Loisirs)
 - ▶ Tondeuses, débroussailleuses, etc thermiques (voir filière articles de bricolage thermiques)
 - ▶ Batteries voitures (à stocker dans conteneur maritime)
 - ▶ Appareils électroménagers (cf. filière dédiée)

Plaques de plâtre

PRODUITS ADMIS :



Plaque Crème
(Standard)



Plaque Blanche
(Déco. A1)



Plaque Orange
(Locaux très humides)



Plaque Jaune
(Très haute dureté)



Plaque Verte Anis
(Absorption des C0V)



Plaque Verte
(Locaux humides)



Plaque Rose
(Feu)



Plaque Bleue
(Acoustique)



Cloison alvéolaire



Carreaux blanc, rose, vert, bleu
(Standard, feu, locaux humides, acoustique)



Plâtre en poudre admis sous réserves
Merci de nous consulter

PRODUITS À BASE DE PLÂTRE NON ADMIS : (liste non exhaustive)



Complexes de doublage
(Plaques de plâtre & PSE blanc ou gris)

Complexe isolant
(Plaques & laine de roche)



Décoration vinyle
(Plaque de plâtre avec revêtement
étriable en vinyle)



Revêtements fibre de verre
(Plaque de plâtre avec revêtement en
fibre de verre créant un relief)



Pare-vapeur
(Plaque de plâtre avec revêtement
« aluminium » pare vapeur)

Les produits interdits sont à entreposer dans la benne
« non recyclés ».

Gravats



► Admis :

- Pierres
- Terre
- Céramiques (sanitaires)
- Siporex

250 L max.

► Refusé :

- Plâtre (cf. filière plâtre)
- Goudron (cf. filière déchets dangereux)
- Amiante (voir prestataire externe)
- Déchets amiantés (voir prestataire externe)

Articles de sport et loisirs (ASL) + Articles de bricolage thermiques



PETITS ASL



EcoLogic



Petits thermiques (tailles-haies, tronçonneuse)



ASL VOLUMINEUX



Gros thermiques (motoculteur grosse tondeuse)

Laines de verre

Acceptés



Les flux laines de verre et laines de roche ne doivent pas être mélangés.

Le flux laine de verre est composé de l'ensemble des déchets PMCB suivants :

- Laine de verre dépourvue d'autres types de déchets tels que :
 - Déchets dangereux, amiante, hydrocarbures
 - Autre laine minérale non-laine de verre
 - Revêtement aluminium, membrane d'étanchéité,
 - Bois, plastiques, métaux, plâtre
 - Inertes: céramique, béton, tuile, ...
- Les laines à souffler ainsi que les laines avec revêtements en kraft sont acceptées.
- Laine de verre dépourvue d'humidité (déchets secs ou très légèrement humides).

Interdits



- Flux de laines de verre et flux de laines de roche en mélange.
- Flux de laine de verre à plus de 10% d'humidité.



Laines de roche

Acceptés



Le flux Laine de Roche est composé de l'ensemble des déchets PMCB suivants :

- Laine de roche dépourvue d'autres types de déchets tels que :
 - Déchets dangereux, amiante, hydrocarbures
 - Autre laine minérale non-laine de roche
 - Revêtements aluminium et bitume
 - Bois, plâtre, plastiques, métaux, inertes...
- Les laines à souffler ainsi que les laines avec revêtements en kraft sont acceptées.
- Laine de roche dépourvue d'humidité (déchets secs ou légèrement humides).

Ce produit d'isolation thermique et acoustique se reconnaît par sa couleur grise / verdâtre et par son toucher plus abrasif.



Interdits



- Flux de laines de verre et flux de laines de roche en mélange.
- Flux de laine de roche à plus de 10% d'humidité.

Menuiseries vitrées

Le flux Menuiseries Vitrées est composé de structures type menuiseries avec vitrage :

- Encadrement bois, aluminium, acier ou PVC
- Fenêtres, vasistas, portes-fenêtres, portes intérieures et extérieurs vitrées, baies vitrées, véranda, pergola et cloisons vitrées
- Les dormants sont intégrés dans ce flux lorsque non séparés de la fenêtre

Ces éléments doivent comporter un vitrage et être présentés intègres et sécurisés

- Le caractère « intègre et sécurisé » est apprécié par la possibilité de manipulation de l'élément sans risque pour les opérateurs (coupure, chutes de verre, ...)
- En cas d'absence de vitrage, éléments à mettre dans le flux menuiseries vitrées ou dans la benne matériau (métaux, bois, plastiques) selon composition

L'ensemble des qualités de verre est accepté (verre armé, verre vitro-céramique, verre fumé, miroir, ...). Leur séparation sera réalisée sur les centres de démantèlement.

Interdits

- Déchets dangereux (peinture au plomb, joints amiantés)
- Verre photovoltaïque

Indésirables *

- Infusibles (céramique, faïence, cailloux, porcelaine, ...)
- Carton, papier d'emballages, ...

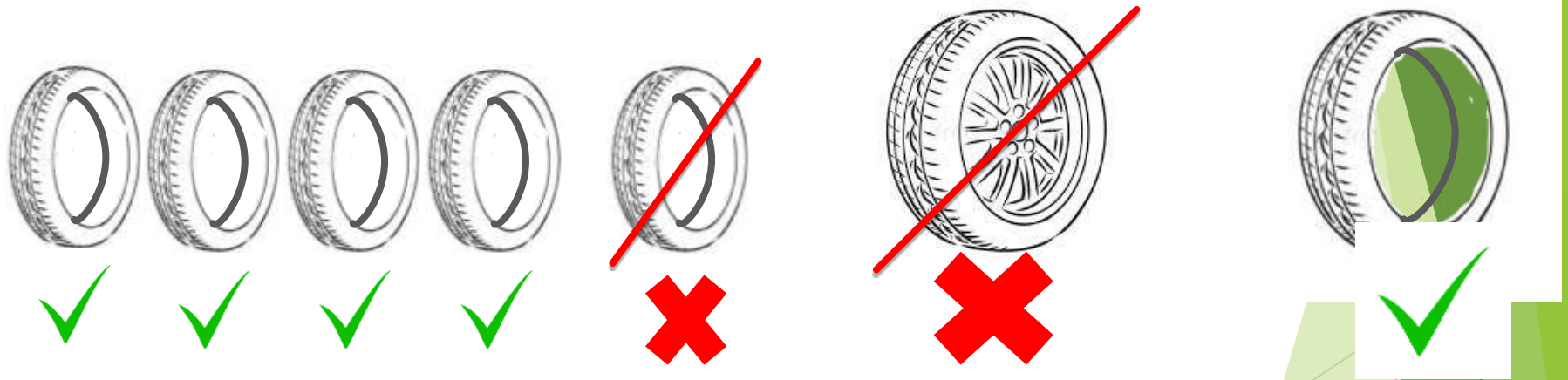


Pneus

Benne AliaPUR : Collecte des pneus VL, motos et quad des particuliers exclusivement.

Admis : 4 pneus max / an / foyer ET pneus non jantés

Refusés : pneus jantés, pneus agraires, de PL, ou industriels (à retourner au distributeur)



Benne pneus hors AliaPUR : pneus souillés ou déchirés, pneus de vélo.

Déchets dangereux

Regarder dans le classeur à l'intérieur du caisson

En cas de doute, poser dans la caisse « produits à identifier »

► Admis filière EcoDDS (gratuite) :

- Pâteux (peinture, mastic, enduit)
- Aérosols
- Autre déchets liquides
- Produits phytosanitaires et biocides
- Filtres à huile
- Acides
- Bases
- Comburants
- Bidons vides de combustible de chauffage

► Refusé :

- Amiante et déchets amiantés
- Explosifs
- Bouteilles de gaz (cf. filière dédiée)
- Extincteurs (cf. filière dédiée)

► Admis filière Hors - EcoDDS (payante) :

- Pâteux (hors EcoDDS)
- Aérosols (hors EcoDDS)
- Autre déchets liquides (hors EcoDDS)
- Produits phytosanitaires et biocides (hors EcoDDS)
- Filtres à huile ou à carburant (hors EcoDDS)
- Acides (hors EcoDDS)
- Bases (hors EcoDDS)
- Comburants (hors EcoDDS)
- Bidons vides souillés (vidange)
- Produits non identifiés
- Shingles = papier goudronné



Comment identifier les déchets ?

- <https://wastypedia.portailecodds.com/>

Déchets électroménagers (petits appareils)

1 Petits appareils en mélange - PAM

Cuisine



Salle-de-bain



Entretien, nettoyage



Informatique, câbles et multiprises (hors écrans et ordinateurs portables)



Électronique grand public (appareils photo, GPS, télécommandes, chaînes Hi-Fi, cigarettes électroniques, lecteurs DVD...)



Loisirs, jouets électriques



Outils de bricolage, jardinage



Électriques seulement

A stocker dans palbox plastique (gerbable)

Déchets électroménagers (produisant du froid)

2 Gros électroménager froid - GEM F

Réfrigérateurs



Congélateurs



Climatiseurs



Pompes à chaleur



Caves à vin



A stocker dans le conteneur maritime

Gros déchets électroménager hors froid

3 Gros électroménager hors froid - GEM HF

Lave-vaisselle,
lave linge et sèche-linge



Cuisinières
et fours



Hotte et plaques
de cuisson



Chaudières électriques



Ballons eau chaude
et chauffe-eau



Radiateurs électriques
et bain d'huile



► Refusé :

- Radiateurs fonte et ferraille : cf. filière ferraille

Déchets électroménagers (Ecrans)

4 Écrans

Téléviseurs cathodiques



Téléviseurs écrans plats



Écrans informatiques



Ordinateurs portables



Tablettes, liseuses



Minitels



A stocker dans palbox grillagée



Panneaux solaires : refuser et orienter vers fournisseur.

Piles

PILES ET BATTERIES CONCERNÉES

(Piles alcalines, salines, piles bouton, lithium, batteries Li-ion, NiMH, NiCd, Plomb sans acide)



Piles bouton



Toute batterie d'appareils électriques



Toute batterie d'appareils portatifs



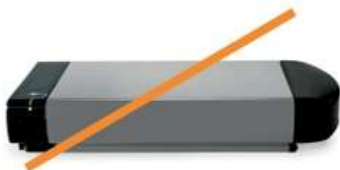
Toute batterie au plomb gélifié (ex : systèmes d'ouverture de portail, batteries de tondeuses, mini-voitures électriques d'enfant...)



Batteries de clôtures électriques

À stocker à l'extérieur

NON CONCERNÉES



Batterie de vélo électrique ou de micro-mobilité (à rapporter chez un revendeur)



Batteries au plomb et à l'acide (batterie de voiture ou de moto)



Piles et batteries industrielles

À stocker dans conteneur maritime

Pas de solution



Ampoules : cf. filière dédiée

Ampoules et néons

Lampes concernées



Lampes
fluocompactes



Lampes LED



Lampes
à iodures
métalliques



Lampes
à vapeur
de mercure



Lampes
sodium
haute et basse pression

Tubes concernés



Tubes
fluorescents
(néons)



Tubes LED

CONSIGNES DE TRI ET CONTENANTS MIS À DISPOSITION*

Les **lampes** sont à déposer
dans les **bacs de recyclage rouge**



Les **tubes** sont à déposer
dans les **bacs de recyclage orange**



► **Refusé** : ampoules à filament à jeter aux déchets non recyclés

Extincteurs

✓ ÉQUIPEMENTS REPRIS PAR ECOSYSTEM



Extincteurs à poudre de 1 à 2 kg



Extincteurs à mousse de 1 à 2 L



Sphères extinctrices

Le saviez-vous ?
Les petits appareils extincteurs ne sont pas considérés comme des déchets dangereux (code 16 05 05). Ils doivent être vides et/ou munis d'une goupille ou équivalent.

- ▶ Conduite à tenir en cas d'apport :
 - ▶ Stocker dans la loge du gardien puis demander la boîte de collecte dédiée.

⚠ ÉQUIPEMENTS NON REPRIS PAR ECOSYSTEM



Extincteurs > à 2 kg



Extincteurs CO₂ et halon



Aérosols à fonction extinctrice (DDS, catégorie 6)

- ▶ Conduite à tenir si on en trouve :
 - ▶ Stocker dans la loge du gardien puis dans la boîte métallique sur la plateforme PL.

Huile alimentaire

- ▶ Admis :
 - ▶ Toutes huiles alimentaires usagées



 Ne pas mélanger avec huiles moteur



Huile moteur

▶ Admis :

- ▶ Toutes huiles moteur usagées
- ▶ Liquide de frein



▶ Refusé :

- ▶ Huile de coupe (cf. filière Autres liquides hors Eco-DDS)
- ▶ AdBlue (cf. filière Autres liquides hors Eco-DDS)
- ▶ Fluide caloporteur - Glycol (cf. filière Autres liquides hors Eco-DDS)
- ▶ Liquide de refroidissement (cf. filière Autres liquides Eco-DDS)



Cartouches d'imprimantes

CARTOUCHES QUI PEUVENT ÊTRE RÉUTILISÉES

CARTOUCHES LASER



CARTOUCHES JET D'ENCRE



NE PEUVENT ÊTRE RÉUTILISÉES*

*Certains produits ne sont pas considérés comme des cartouches d'impression, et ne sont pas réutilisables.
En voici quelques exemples (rubans, bidons...)



Grosses batteries

Attention au vol, à garder dans le caisson maritime fermé autant que possible.

► **Admis :**

- Batteries auto, moto, camion, bateau



Autres batteries : cf. filière piles



► **A stocker à côté :**

- Radiographies médicales argentiques



Caisson du réemploi

- ▶ **Admis :**
 - ▶ Tout ce qui est destiné à la ressourcerie

- ▶ **Refusé :**
 - ▶ Tous les déchets

A n'ouvrir que les dimanches et lundis. Le reste du temps, orienter les usagers vers la Ressourcerie.

Attention au vol, à garder fermé autant que possible.

Bouteilles de gaz

▶ Admis :

- ▶ Bouteilles de camping à clipser. A vider complètement, percer et jeter à la ferraille.



▶ Refusé :

- ▶ Bouteilles de cuisine (> 5kg). A reprendre par le distributeur (grande surface).
- ▶ Bouteilles de camping à visser.



▶ Conduite à tenir si on trouve des bouteilles de cuisine :

- ▶ Bouteilles françaises : à rapporter en grande surface.
- ▶ Bouteilles étrangères : à stocker dans loge déchèterie puis boîte métallique sur plateforme PL.

Moloks BX + Verre

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON COMMUNIQUE

MÉMO TRI

CONSIGNE DE TRI DES DÉCHETS

LES PAPIERS ET EMBALLAGES

TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES

LES PAPIERS, JOURNAUX, REVUES ET MAGAZINES

LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES : ACIER ET ALUMINIUM & PETITS MÉTAUX

LES BRIQUES ALIMENTAIRES

LES CARTONS & CARTONNETTES

-TRIEZ- TOUS LES PETITS MÉTAUX

-TRIEZ- TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

SANS SAC !!!

EN VRAC & BIEN VIDÉS

→ TOUT DANS LE CONTENEUR JAUNE ! →

BOUTEILLES, POTS & BOCAUX EN VERRE

ATTENTION ! VERRE BRISÉ & PORCELAINES DANS LES ORDRES PRÉVUS

DANS LE CONTENEUR VERT ! →

DÉCHETS NON RECYCLABLES

MAXI 30 L

DANS LE CONTENEUR GRIS ! →

PÔLE DÉCHETS | ZONE DE PRALONG | EMBRUN
contact@smictom05.fr / 04 92 43 76 27 / www.ccoerreponcon.com

- ▶ Conduite à tenir :
 - ▶ Prévenir quand les conteneurs sont pleins

Textile

A déposer dans le conteneur Fils d'Ariane

Les consignes à suivre :



Vous pouvez déposer :

Vos vêtements et votre linge de maison **propres et secs** en sac fermé et vos chaussures **liées par paire**.
Même usés, ils seront valorisés.



Ne déposez pas d'articles humides.



Maroquinerie également acceptée.

Déchets d'activité de soin à risque infectieux (DASRI)

Lancette et auto-piqueur à barillet



Aiguille à stylo



Aiguille seule



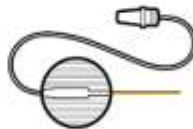
Micro-perfuseur



Set de transfert, adaptateur fiocon, aiguille de transfert, mix 2 vial



Cathéter



Cathéter tout en un type MID



Stylo avec aiguille serlie ou aiguille rétractable



Seringue avec aiguille soldaire



Seringue type IMUJECT



► Conduite à tenir :

- A stocker dans bacs jaunes. Collectes au printemps et à l'automne seulement.

Bouchons plastiques

De manière générale bouchons acceptés :

- bouchons de boissons (eau, lait, soda, jus de fruit, compote...)
- bouchons de sirop
- couvercles (beurre, Nutella, glaces, crème, fromage...)
- bouchons de sport

De manière générale il ne faut pas :

- Pas d'étiquettes papier
- Pas d'élastomères (joints, élastiques...)



Stylos - instruments d'écriture

TERRACYCLE

Brigade des instruments d'écriture

À déposer :
À la déchèterie d'Embrun ou de Savines le Lac

Articles acceptés

Stylos bille, feutres, marqueurs, marqueurs

Stylo-mines, correcteurs (souris, bouteilles et stylos), stylos plume, cartouches

Attention les tubes de colle ne sont pas acceptés.

Articles non acceptés

Tubes de colle *Gomme* *Règles* *Crayons de bois* *Objets coupants*

SMICTOM Serre Ponçon
Pôle déchet
Zone de Pralong / Embrun
contact@smictom05.fr / 04 92 43 76 27
<http://www.ccsereponcon.com>

- ▶ **Conduite à tenir :**
 - ▶ Prévenir quand les conteneurs sont pleins

Déchets non recyclés (enfouis)

Utiliser cette benne en dernier recours !!

▶ **Refusé :**

- ▶ Tout ce qui va dans les autres bennes ou filières
- ▶ Tout ce qui est interdit : amiante, souches > 20cm, traverses SNCF poteaux EDF,...
- ▶ Tout ce qui est en sac fermé



▶ **Admis :**

- ▶ Parquet stratifié
- ▶ Polystyrène
- ▶ Verre plat



FAQ

The background features abstract, overlapping geometric shapes in various shades of green, ranging from light lime to dark forest green. These shapes are primarily located on the right side of the page, creating a modern, layered effect. The rest of the page is a plain white background.